



Communiqué

Le vieillissement de la population canadienne rend nécessaire un système de transport accessible et plus inclusif : nouveau rapport de comité d'experts

Ottawa, le 14 décembre 2017 — Le nombre de Canadiens de 65 ans et plus continue à croître plus rapidement que tout autre groupe d'âge et avec lui, le besoin d'un système de transport accessible et plus inclusif. C'est ce que souligne un groupe d'experts dans un nouveau rapport publié aujourd'hui par le Conseil des académies canadiennes. ***Favoriser la mobilité des aînés canadiens*** examine les principaux obstacles actuellement rencontrés par les voyageurs âgés et étudie les solutions innovantes et technologiques permettant d'adapter le système de transport canadien pour qu'il réponde aux besoins à venir.

Actuellement, une personne sur six au Canada a 65 ans ou plus et cette proportion devrait grimper à une sur quatre d'ici à 2036. Lorsqu'ils voyagent en voiture, en autocar, en autobus, en avion et en train, les aînés ont des besoins et des préférences uniques et variés, qui peuvent rendre les obstacles aux déplacements, comme les longues files d'attente, la mauvaise signalisation et les annonces inaudibles, plus aigus pour eux que pour la population en général. Si ce rapport met l'accent sur les aînés canadiens, ses auteurs soulignent qu'un système de transport inclusif et accessible faciliterait les voyages pour tous les Canadiens.

« Adapter le système de transport canadien aux voyageurs âgés bénéficiera à tous, quels que soient la tranche d'âge et les capacités », déclare Neena L. Chappell, présidente du comité d'experts et professeure émérite à l'Institute on Aging and Lifelong Health, au Département de sociologie de l'Université de Victoria. « Bien que nous soyons souvent poussés à étudier les options technologiques les plus récentes et les plus extraordinaires pour éliminer les obstacles aux voyages pour les aînés, les solutions n'ont pas toujours à être coûteuses, nouvelles ou tape-à-l'œil. Parfois, les meilleures sont simples et existent déjà. »

Le rapport souligne qu'augmenter le nombre de préposés au service à la clientèle, offrir de la formation à l'inclusivité, prévoir des files d'attente désignées et accroître la quantité de sièges dans les gares et les aéroports sont des initiatives simples qui pourraient se révéler efficaces. Les nouvelles technologies ou les adaptations innovantes, telles que les dispositifs de livraison de bagages à plat et les applications mobiles facilitant l'orientation, y sont également analysées pour l'amélioration de l'agrément de voyage. Tout le rapport est construit autour du concept de voyage au-delà du porte-à-porte, qui repose sur le principe d'un système multimodal et national et tient compte de la façon dont les voyageurs âgés au Canada vivront leur voyage de la planification à l'arrivée à destination.

Le comité d'experts a défini trois voies facilitant les voyages au-delà du porte-à-porte pour les aînés et améliorant l'inclusivité du système de transport canadien : amélioration des ressources humaines et sociales, amélioration de la technologie et de l'infrastructure et amélioration de la politique. Chacune de ces voies comporte un important élément de recherche et développement et d'innovation, qui peut prendre la forme de la conception de nouvelles

technologies ou de l'essai et de la mise en œuvre de solutions issues de la recherche en environnement réel. Le comité d'experts s'est concentré sur les approches centrées sur l'utilisateur de la R-D et innovation, comme le fait de concevoir les règlements sur le transport en collaboration, par le biais d'un comité multisectoriel incluant des aînés, qui favoriserait la confiance et le respect au sein des parties prenantes.

« Ce qui rend ce rapport précieux, c'est qu'il porte exclusivement sur le Canada et qu'il tient compte de la géographie unique du pays, de son étendue, de sa faible densité de population et de la division des compétences en matière de contrôle du transport, déclare Eric M. Meslin, Ph.D., MACSS, président-directeur général du Conseil des académies canadiennes. Contrairement aux autres études axées sur la déficience, celle-ci avait pour objectif même d'examiner les besoins de transport des aînés en général, et non les âges chronologiques ou les déficiences. »

-30-

Pour plus d'information ou pour télécharger une copie du rapport d'atelier, veuillez visiter le site Web du Conseil des académies canadiennes, www.sciencepourlepublic.ca.

Au sujet du Conseil des académies canadiennes

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme à but non lucratif qui entreprend des évaluations et ateliers indépendants et basés sur des données probantes afin de guider l'élaboration de politiques publiques au Canada. Le CAC a été fondé par trois organisations indépendantes qui représentent les esprits les plus brillants au Canada : la Société royale du Canada, l'Académie canadienne du génie, et l'Académie canadienne des sciences de la santé. Leurs membres, fellows et dirigeants font partie du conseil d'administration et du comité consultatif scientifique du CCA et sont une source de premier plan d'experts pour les comités d'évaluation. Les académies membres du CAC fournissent également des conseils et des commentaires tout au long du processus d'évaluation, y compris pendant les processus de sélection des experts et de diffusion des rapports. Pour de plus amples renseignements au sujet du CAC ou de ses évaluations, rendez-vous au www.sciencepourlepublic.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

Samantha Rae Ayoub
Directrice des communications et des publications
Conseil des académies canadiennes
samantha.rae@scienceadvice.ca
613 567-5000 poste 256